

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-1866						
OBJET	Recommander au conseil de désigner un membre à titre de représentant de l'employeur au sein du Sous-comité de placement du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : SG-3052-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-04-19 Date CM souhaitée : 2023-05-02								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="74 650 1546 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-10-05</td> <td>CM-20211005-989</td> <td>DÉSIGNATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de désigner Mme Sophie Cournoyer pour agir à titre de membre indépendante désignée par la Ville au sein du comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de 3 ans, renouvelable;</p> <p>d'inscrire MM. François Quinty, Jean Robichaud et Luc Boutin à la liste de réserve pour le poste de membre indépendant désigné par la Ville au sein dudit comité pour combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 3 prochaines années.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4841)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-10-05	CM-20211005-989	DÉSIGNATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2021-10-05	CM-20211005-989	DÉSIGNATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QU'un poste de membre désigné par la Ville à titre de représentant de l'employeur est à combler au sein du Sous-comité de placement du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Laval (« RREVL »). En effet, ce poste est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Lucie Lebeuf, membre indépendante désignée par la Ville à titre de représentante de l'employeur au sein du Sous-comité de placement du Comité de retraite du RREVL;</p> <p>ATTENDU QUE les articles 11.1.4 du Règlement intérieur du RREVL ainsi que les articles 3.1 et 3.4 du Règlement du régime prévoient que la vacance d'un membre représentant de l'employeur est comblée par l'autorité qui l'a désigné, en l'occurrence le conseil municipal sur recommandation du comité exécutif;</p> <p>ATTENDU QUE le 12 mars 2021, le Comité de retraite du RREVL avait formé un sous-comité pour la sélection et la désignation d'un membre indépendant au sein du Comité de retraite du RREVL, selon le Règlement du Régime de retraite des employés de la Ville de Laval;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville, le Secrétariat de la gouvernance avait publié un appel de candidatures et avait formé un comité des candidatures. Au terme de ce processus, par sa résolution CM-20211005-989, le conseil municipal a désigné un membre indépendant au sein du Comité de retraite du RREVL et avait également adopté une liste de réserve sur laquelle figuraient plusieurs candidats. Ces candidats sont : MM. François Quinty, Jean Robichaud et Luc Boutin;</p> <p>ATTENDU QU'afin de combler la vacance au poste de membre désigné par la Ville à titre de représentant de l'employeur au Sous-comité de placement du Comité de retraite du RREVL, le Bureau du régime de rentes (« BRR ») et le Secrétariat ont considéré les candidats sur la liste de réserve adoptée précédemment par le conseil municipal. Plus particulièrement, ils ont évalué ces candidatures et déterminé qu'il n'y avait pas lieu de faire un nouvel appel de candidatures avec les délais que cela comporte puisqu'un de ces candidats répondait aux critères recherchés définis par le BRR et le Secrétariat;</p> <p>ATTENDU QUE M. François Quinty a été rencontré en 2021 et à nouveau par la Directrice du Centre de services, paie et avantages sociaux au début de mars 2023 pour mesurer son intérêt à occuper le poste vacant au Sous-comité de placement. Une seconde rencontre a été effectuée pour confirmer que le candidat avait les compétences recherchées. La rencontre avec le candidat proposé a permis de confirmer que le candidat a l'intérêt et toutes les compétences ciblées pour occuper le poste à combler;</p> <p>ATTENDU QUE le BRR et le Secrétariat de la gouvernance recommandent la désignation de M. François Quinty pour agir comme membre à titre de représentant de l'employeur au sein du Sous-comité de placement du Comité de retraite du RREVL, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable.</p>								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-1866
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de désigner M. François Quinty pour agir comme membre à titre de représentant de l'employeur au sein du Sous-comité de placement du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable.		